

# Encourager les initiatives visant à renforcer la collaboration entre le gymnase et les hautes écoles

## Revendications de la Commission Gymnase–Université (CGU)

### 1. Situation

Dans plusieurs cantons et différentes hautes écoles, des projets visant à renforcer la collaboration entre le gymnase et les hautes écoles existent d'ores et déjà. Parmi eux, le projet HSGYM, mené depuis 2006 à Zurich et dans les cantons voisins, la «Plateforme uni – collèges» à Fribourg, la Commission Gymnase – Haute école dans le canton de Berne et l'«Interface Gymnases–EPFL» assurent un lien entre les enseignant·e·s de gymnase et le degré tertiaire. De plus, des projets de moindre envergure (par ex. à l'Université de Neuchâtel) ont été lancés et développés avec succès, parfois par des instituts ou des chaires.

### 2. Revendications de la CGU

La CGU estime que les projets menés avec succès dans certains cantons et régions doivent être poursuivis au niveau national et devenir plus contraignants. Elle formule donc les revendications suivantes :

1. Des structures contraignantes doivent être créées afin d'assurer les échanges entre les hautes écoles et les gymnases ainsi que les ECG, et ce, également dans les cantons ne disposant pas de hautes écoles.
2. Des représentant·e·s des hautes écoles, des enseignant·e·s de gymnase et d'ECG et des élèves doivent également être impliqués dans l'élaboration de ces structures.
3. Lors de l'élaboration de ces structures, le potentiel des projets menés jusqu'ici doit être exploité. Il convient de profiter des bonnes expériences faites.
4. Les intermédiaires, par ex. les didacticien·e·s de branche, travaillant dans les écoles du degré secondaire II et les hautes écoles, doivent être soutenu·e·s dans leur travail et assumer une fonction importante dans ce processus.
5. Les hautes écoles doivent donner aux enseignant·e·s du secondaire II la possibilité d'avoir un aperçu de leur enseignement. De plus, les contacts avec le personnel des hautes écoles doivent être approfondis dans le cadre de manifestations de formation continue (disciplinaires).
6. Les écoles du degré secondaire II doivent également donner aux représentant·e·s des hautes écoles des possibilités de collaboration ciblée, par exemple en leur proposant un siège dans les organes de contrôle (commissions scolaires, commissions de maturité cantonales) et une fonction d'expert·e lors des examens de maturité.
7. Les offres de soutien des hautes écoles pour la rédaction de travaux de maturité doivent être systématiquement maintenues et, le cas échéant, développées.
8. Les cantons doivent encourager le retour régulier des enseignant·e·s du secondaire II dans les hautes écoles dans le cadre de congés sabbatiques.
9. Les conditions cadres doivent être élaborées de manière à rendre l'enseignement au gymnase et en ECG plus attrayant pour les représentant·e·s des hautes écoles (par ex. le corps intermédiaire).

#### Plus d'information



<https://kgu.vsg-sspes.ch/index.php?la=fr>



<https://www.hsgym.ch>



<https://www.unifr.ch/you-are/fr/futurs-etudiants/uni-collegiens/>



<https://www.epfl.ch/education/education-and-science-outreach/fr/enseignants-du-secondaire/>



<https://www.bkd.be.ch/fr/start/themen/bildung-im-kanton-bern/mittelschulen/kommissionen-konferenzen-mittelschule/kommission-gymnasium-hochschule-kgh.html>